

Aux termes de cet accord, les États-Unis s'engagent à demander le consentement du Canada chaque fois que leurs brise-glaces doivent franchir les eaux que le Canada revendique comme étant territoriales. Toutefois, l'Accord stipule également qu'aucune de ses dispositions ni aucune pratique en découlant ne saurait modifier les positions respectives des deux parties sur le statut juridique du passage du Nord-Ouest.

Si les États-Unis se préoccupent ainsi du statut du passage du Nord-Ouest, c'est que leur marine a intérêt à empêcher toute tentative de fermeture d'eaux considérées comme des détroits internationaux, où que ce soit dans le monde. En ce qui concerne le passage du Nord-Ouest, les Américains redoutent plus particulièrement de voir interdire à leurs sous-marins à propulsion nucléaire toute traversée en plongée des eaux de l'archipel canadien. Même si ces traversées ont peu de chances de se produire plus de deux ou trois fois par an, les États-Unis cherchent visiblement à conserver le droit d'utiliser les eaux de l'archipel sans avoir à en aviser le gouvernement canadien.

Dans le Livre blanc de la défense publié en juin 1987, le gouvernement énumérait un certain nombre de dispositions supplémentaires visant à promouvoir la souveraineté du Canada. Il voulait notamment moderniser cinq aérodromes dans le Nord pour en faire des bases d'opérations rudimentaires pour les intercepteurs, accroître la surveillance aérienne et déployer des sonars fixes pour la détection des sous-marins dans les eaux arctiques. Cependant, le plus important était que le Livre blanc annonçait la décision d'acquérir dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire, en partie pour que le Canada puisse imposer sa présence dans les eaux de l'archipel, car ces sous-marins lui permettraient de patrouiller sous les glaces. Toutefois, dans le budget de 1989, les programmes d'achat du ministère de la Défense ont été sévèrement amputés et celui des sous-marins à propulsion nucléaire a été annulé. En février 1990, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, annonçait également que l'achat du brise-glaces de classe 8 était lui aussi annulé, les raisons invoquées étant la nécessité d'enrayer le déficit, l'évolution de la conjoncture internationale, et la signature de l'Accord de coopération dans l'Arctique entre le Canada et les États-Unis.

Dans un discours prononcé en 1987 à Mourmansk, le président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, énuméra un certain nombre d'initiatives en matière de limitation des armements dans l'Arctique et exhorta les États circumpolaires à faire de l'Arctique une «zone de paix». L'accueil fait à ces propositions par les puissances occidentales, y compris le Canada, fut généralement froid. Le 9 décembre 1987, dans un discours prononcé à Tromsø (Norvège), M. Joe Clark soulignait que c'était l'Union soviétique, et non les autres États arctiques, qui avait installé de grandes bases navales, et notamment tout un arsenal nucléaire, dans la